L'An 2000

Le bulletin municipal n° 7 (décembre 1995) me rappelait déjà que je devais être le Maire de l'an 2000.

"Quel symbole d'espoir, d'énergie et d'innovation !" disais-je alors.

Le prochain millénaire s'offre à nous. C'est plus que jamais l'occasion ou le prétexte :

- ☞ *de préserver les valeurs humaines,*
- ☞ *de se regarder sans complaisance, sans narcissisme,*
- ☞ *de vivre mieux ensemble,*
- ☞ *d'écouter* et venir en aide *,*
- ☞ *en un mot, de se faire "propre".*

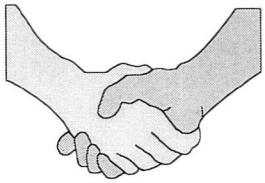

C'est effectivement un message humaniste que je voudrais faire passer en utilisant cette tribune. La douleur est moins vive lorsqu'elle est partagée et le drame survenu, il y a quelques jours sur notre petite commune, n'est sans doute pas étranger au ton solennel de ce billet...

L'an 2000,
un symbole, une date, un tournant
qu'il importe de bien négocier,
Puissions-nous entendre raison !.

L'année 2000, la dernière de ce 20ème siècle, la dernière également de ce mandat et la première du nouveau millénaire... C'est avec prudence que j'évoquerai cette dernière étape avant les prochaines échéances électorales. La croissance est revenue, la confiance s'est installée. Les nombreux dossiers d'investissement sont déposés mais les entreprises sont débordées. Nous achèverons ce que nous avons entrepris et mettrons en place les travaux de demain.

A chacun d'entre vous,
je voudrais adresser tous mes voeux
de bonheur, d'espoir et de santé.

Le Maire,
Bernard BEAUDOUIN.

SOMMAIRE

Actualité municipale

pages

- Mot du Maire 1
- Secrétariat - Vie de la commune 2-3
- Finances communales ..... 4 à 6
- Notre situation à l'aube des grands travaux 7

Environnement - Logement - Population

- SICTOM 8-9
- Qualité de l'eau : réglementation forage 10
- Le Saviez-vous ? 11
- O.P.A.H (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) 12
- T.V.A. à 5,5 % 13

Vie Locale

- Gendarmerie 14
- Pompiers 15
- Anciens combattants 16
- Unions Nationales des Anciens Combattants 17
- Comité des fêtes ..... 18 à 21
- Ecole ..... 22 à 25
- Bibliothèque 26

Vie associative

- Club de l'amitié 27
- Palets 28
- Nouvelle association 29
- Sport"s" ..... 30 à 33
- Art Floral - Maisons et fermes fleuries - Le fleurissement 34-36
- Association foncière de remembrement 36
- Les Amis des Sentiers de Haute Vilaine 37
- Familles Rurales "La Ruche" 38
- Calendrier des manifestations 39
- Un peu d'histoire 40-41

SECRÉTARIAT

RECENSEMENT MILITAIRE

Depuis le 1er janvier 1999, le nouveau service national s'applique aux jeunes Français comme aux jeunes Françaises. Le recensement s'effectue désormais à 16 ans (et non plus à 17 ans). Les jeunes concernés doivent se présenter en mairie, munis du livret de famille des parents entre la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans et la fin du mois suivant. A l'issue du recensement, il leur sera délivré une attestation de recensement désormais indispensable pour passer les concours, examens, et le permis de conduire.

Nous rappelons également aux jeunes qui sont venus se faire recenser les années précédentes que le récépissé qui leur a été remis est à conserver précieusement. Aucun duplicata ne peut être délivré par la mairie.

Si vous avez égaré le récépissé ou l'attestation de recensement, nous vous invitons à écrire au Bureau du Service National de Rennes - Quartier Foch - 62 Boulevard de la Tour d'Auvergne - 35000 RENNES
☎ 02-99-29-64-64 ou Fax 02-99-86-25-44.

LISTE ÉLECTORALE

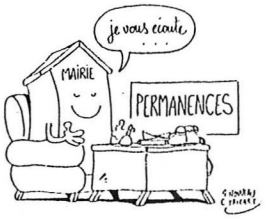

L'inscription sur la liste électorale des jeunes âgées de 18 ans ou qui vont atteindre cet âge avant le 28 février 2000 est automatique. Cependant les informations d'état civil transmises par l'INSEE ne nous permettent pas toujours de procéder à cette inscription automatique, faute de renseignements suffisants.

Aussi, nous vous invitons à vous présenter spontanément en mairie avant le 31 décembre de l'année en cours muni du livret de famille de vos parents.

VIE DE LA COMMUNE

Du 9 décembre 1998 au 11 décembre 1999, nous avons enregistré :

☺ 20 naissances **🔔 7 mariages** **✞ 13 décès**

Naissances

JEULAND Cécile	8 rue Babin	le 9 décembre 1998
HÉRY Océane	13 rue Babin	le 12 décembre 1998
KERJOUAN Maela	Les Prunelais	le 14 décembre 1998
JOLIVET Alexandre	La Maison de Terre	le 12 janvier 1999
HÉRY Victor	La Petite Roche	le 29 janvier 1999
CANNEÇU Killian	Les Peupliers	le 4 mars 1999

ROGER Thomas	La Hodiardière	le 14 mars 1999
ROGER Baptiste	La Hodiardière	le 14 mars 1999
BARBOT Alexandre	Les Aulnaies	le 13 mai 1999
BERNARD Elise	La Cul de Loyère	le 4 juin 1999
TRAVERS Virginie	La Visseule	le 10 juin 1999
MONFORT Lucile	La Boucherie	le 24 juin 1999
TESSIER Océane	La Berhaudière	le 4 juillet 1999
LABBÉ Pauline	10 rue des Marronniers	le 1er août 1999
GAILLET Pauline	Le Baisle	le 4 août 1999
TERASAS Maelle	Les Aulnaies	le 23 août 1999
GADBOIS Justine	Les Landes du Faux	le 30 août 1999
GALISSON Nicolas	La Forgerie	le 22 septembre 1999
BEAUDOUIN Clémence	La Pifferie	le 3 octobre 1999
BLONDEL Yann	12 rue de Vitré	le 29 octobre 1999

Mariages

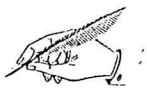

BEAUGENDRE Jean-Luc	et	GENOUEL Carole	le 31 juillet 1999
SADONÈS Yannick	et	SIMON Jocelyne	le 7 août 1999
LONGAIVE Damien	et	NOURRY Malika	le 14 août 1999
TRAVERS Philippe	et	TOQUÉ Nadège	le 21 août 1999
GOUPIL Stéphane	et	LEFORT Séverine	le 11 septembre 1999
PINSON David	et	CHODKIEWIEZ Assia Bint Hasson	le 11 septembre 1999
GRANGER Yannick	et	MÉNEZ Karine	le 23 octobre 1999

Publications de mariage

BUSSON Mickaël	et	PATARD Evelyne	mariés le 26 juin 1999 à ST CHRISTOPHE DES BOIS
RAVENEL Claude	et	BODELOT Laurence	mariés le 31 juillet 1999 à CHATILLON en VENDELAIS
BOUILLANT Stéphane	et	CORDÉ Annick	mariés le 7 août 1999 à MOUTIERS

Noces d'Or

M. et Mme Joseph ORHANT — place de l'église — le 15 mai 1999

Décès

LÉVÊQUE Pierre	décédé à VITRÉ	le 21 décembre 1998
BLANCHET Augustine née OGER	décédée à VITRÉ	le 27 décembre 1998
JANKOWIAK Marie Thérèse née LE DUFF	décédée à RENNES	le 13 février 1999
PANNETIER Victor	décédé à VITRÉ	le 21 février 1999
BEAUDUCEL Germaine née GÉRARD	décédée à VITRÉ	le 28 mars 1999
BEAUSSIER Marie née GRANGER	décédée à VITRÉ	le 12 mai 1999
GANDON Henri	décédé à VITRÉ	le 13 août 1999
RENOULT Marie née CACHEREUL	décédée à VITRÉ	le 21 septembre 1999
GUILLOUX Victor	décédé à CHANTEPIE	le 11 octobre 1999
BELLIER Yvonne née BUFFET	décédée à son domicile "Le Haut Grée"	le 19 novembre 1999
FAUCHEUX Madeleine née ESNAULT	décédée à son domicile "La Rouablère"	le 6 décembre 1999
ORHANT Joseph	décédé à VITRÉ	le 9 décembre 1999
TEMPLON Nicolas	décédé à ST M'HERVÉ	le 11 décembre 1999

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

PRODUITS DE GESTION COURANTE	**282 319**
Locations diverses	41 233
Redevances Ordures Ménagères	229 745
Redevance occupation du domaine public (Fce Telecom)	7 958
Autres prestations	3 383
IMPOTS ET TAXES	**1 391 009**
Contributions directes	1 310 873
Permis de chasser	1 628
Taxe additionnnelle aux droits de mutation	75 409
Licences des débits de boissons	412
Divers	2 687
DOTATIONS ET SUBVENTIONS	**1 806 061**
Dotation forfaitaire	1 186 923
D.G.F.	67 366
D.G.D.	8 222
Subventions - Etat / Région/ Départ./ CCBV	29 319
Attribution du Fonds Nat./ Départ. de la T.P.	217 819
Etat - Compensat. au titre de la T.F.-T.H. -T.P.	127 997
Fonds national de péréquation	116 984
Autres	51 431
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	**127 930**
Revenus des immeubles	116 715
Autres	11 215
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**97 803**
Produits des cessions d'immobilisation	85 372
Autres	12 431
ATTENUATION DE CHARGES	**80 857**
Remb. sur rémunération du personnel	78 881
Autres	1 976
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	**669 636**

4 455 615

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT : 1 558 840 F.

Il convient de noter:

- une augmentation des recettes (+ 568 570 F) résultant essentiellement d'une hausse sensible des dotations et subventions.
- une augmentation des dépenses (+ 179 365 F) qui sont toutefois maîtrisées.

L'autofinancement nous permet d'anticiper les programmes de travaux des prochaines années.

COMPTE ADMINISTRATIF 1998

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DENREES ET FOURNITURES	**194 104**
Eau - Energie	65 561
Carburants - Combustibles	17 420
Produits d'entretien	3 245
Fournitures de voirie	61 559
Fournitures petits équipements	9 038
Fournitures de bureau	18 298
Livres, Disques, Cassettes	5 920
Habillement	13 063
TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS	**390 846**
Contrat de prestations de services	19 621
Locations	13 755
Entretien de Bâtiments	12 476
Entretien Voies et Réseaux	137 441
Entretien matériel roulant	55 619
Entretien autres biens mobiliers	3 698
Maintenance	12 006
Primes d'assurances	34 141
Etudes et recherches	3 913
Documentation générale	10 514
Indemnité au comptable	2 996
Honoraires	5 125
Cérémonies - Missions - Réceptions	15 144
Rémunérations intermédiaires divers	20 077
Catalogues - Imprimés - Publications	11 573
Frais de transport	130
Frais d'affranchissement	7 680
Frais de Télécommunication	16 066
Divers	8 871
IMPOTS ET TAXES	**17 329**
FRAIS DE PERSONNEL	**829 453**
Rémunération personnel titulaire	501 381
Rémunération personnel non titulaire	53 989
Charges Sociales	272 588
Médecine du Travail - Pharmacie	1 495
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	**969 959**
Indemnités et Cotisations Elus	139 861
Frais de Formation Elus	360
Aide Sociale du Département	158 215
Service Incendie	41 021
Syndicat d'Electrification	3 556
Sictom	250 654
Part. charges Ecoles Publiques	63 584
Part. fêtes du Bocage Vitréen	7 000
Part. école privée St M'Hervé	266 820
Subventions versées aux Associations	38 888
ATTENUATION DE PRODUITS	**13 484**
CHARGES FINANCIERES (Intérêts)	**258 733**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**85 738**
Cessions Immobilisations (+ Values)	85 372
Autres	366
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	**137 128**

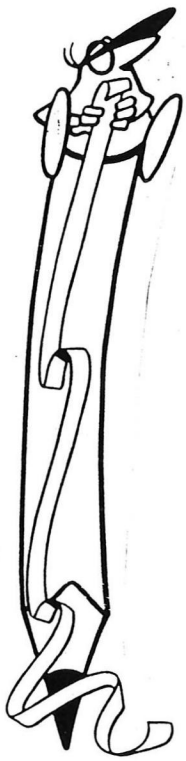

2 896 774

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

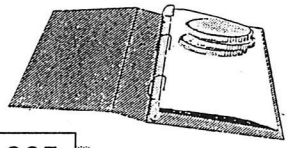

REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	**192 865**
REMBOURSEMENT CAUTIONS SUR LOCATIONS	**9 948**
ACQUISITIONS IMMOBILIERES	**79 702**
ACQUISITIONS MOBILIERES	**104 912**
Matériel de bureau/informatique/mobilier	25 519
Matériel et outillage incendie	58 399
Matériel et outillage voirie	15 744
Autres	5 250
TRAVAUX DE BATIMENTS	**264 961**
Salle Louis Grimoux	9 950
Eglise	1 809
Salle et Terrain des sports	137 758
Mairie	16 919
Maisons rue de Vitré	98 525
TRAVAUX DE VOIES ET RESEAUX	**664 349**
Aménagement VC et CR	622 146
Effacement réseaux	42 203
AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG (Etude)	**26 532**
CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	**32 347**

1 375 616

RECETTES D'INVESTISSEMENT

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	**259 720**
FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA	**127 655**
CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	**304 164**
CAUTIONS LOCATIONS	**10 124**
AUTOFINANCEMENT (section de fonctionnement)	**1 456 265**

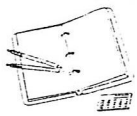

2 157 928

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT : 782 312 F.

Le compte administratif et financier concernant les investissements de 1998 confirme notre bonne santé financière à l'aube du 3ème Millénaire.

Cela ne doit pas masquer cependant l'importance des travaux à venir.

Le budget global (Fonctionnement et Investissement) met en évidence un solde positif s'élevant à 2 341 152 F.

NOTRE SITUATION À L'AUBE DES GRANDS TRAVAUX

Extrait du OUEST-FRANCE du 30-11-1999

Des dépenses maîtrisées et un endettement en baisse

Les maires sont de bons gestionnaires

Les maires gèrent de mieux en mieux leur commune. Les impôts locaux sont maîtrisés et l'endettement recule. Le Trésor public décerne un satisfecit aux élus après avoir ausculté, avec la complicité de l'Insee, les budgets des communes bretonnes *(1)*.

Les communes dépensent de plus en plus. Leurs budgets de fonctionnement ont progressé de 8,4 % et les investissements de 15,1 % de 1997 à 1999...

Il faut prendre avec précaution ces pourcentages parce que les budgets réintègrent les sommes des budgets précédents qui n'ont pas été utilisés. En matière d'investissements, les communes dépensent toujours plus en fin de mandat qu'en début, parce qu'il faut le temps de lancer les programmes. Globalement, les élus calent leur budget sur l'inflation *(2)*.

Pourquoi les dépenses s'envolent-elles davantage dans les communes de 700 à 5000 habitants?

Il y a un effet d'entraînement, de mode. Si un commune moyenne construit une salle polyvalente, sa voisine, bien que plus petite, en voudra une aussi. Il y a aussi l'impact des coûts de centralité. Un chef-lieu de canton doit supporter des investissements qui profitent à tous les habitants des communes environnantes. Cela devrait être progressivement gommé avec le développement de l'intercommunalité qui fait jouer la solidarité financière entre les communes.

Le contribuable paye deux fois moins d'impôts locaux dans les petites communes que dans les grosses...

Les impôts locaux 1999

	Taille des communes						St M'Hervé 1147 hab. (1998)
	0 à 700 hab	701 à 2 000 hab	2 001 à 5 000 hab	5 001 à 10 000 hab	10 001 à 30 000 hab	plus de 30 000 hab	
Taxe habitation							
- Produit*	328 F	432 F	538 F	638 F	709 F	996 F	**303 F**
- Taux moyen d'imposition	10,79	10,99	11,77	12,13	13,76	18,38	10,57
Foncier bâti							
- Produit*	329 F	427 F	551 F	708 F	818 F	1 019 F	**229 F**
- Taux moyen	14,17	14,48	15,06	15,5	16,8	18,69	11,82
Foncier non bâti							
- Produit*	310 F	204 F	122 F	58 F	32 F	10 F	**329 F**
- Taux moyen	43,04	41,2	41,17	42,26	44,4	40,12	37,56
Taxe professionnelle							
- Produit*	238 F	338 F	514 F	651 F	1 012 F	836 F	**308 F**
- Taux moyen	8,85	9,68	10,05	11,37	12,7	13,72	7,33
Total produits							
***en francs par habitant**	**1 205 F**	**1 401 F**	**1 725 F**	**2 055 F**	**2 572 F**	**2 861 F**	**1 169 F**

Le contribuable d'une petite commune paye deux fois moins d'impôts locaux que celui d'une grande ville. Mais, avec la loi Chevènement, ces distorsions auront tendance à s'estomper.

Oui, mais il a des frais personnels de transport pour aller au travail, pour envoyer ses enfants à l'école, pour faire ses courses, qui sont bien plus élevés. Il faut en tenir compte. Et avec la loi Chevènement (regroupements de communes), les différences vont s'estomper petit à petit.

La part de l'État dans le budget des communes a tendance à augmenter. Doit-on craindre une perte d'indépendance des élus locaux?

Non. Cette dotation permet surtout de compenser la pauvreté fiscale de certaines communes. Elle est un régulateur en équité et en aménagement du territoire.

Les communes sont de moins en moins endettées. Investissent-elles moins ou sont-elles mieux gérées?

Les taux ont beaucoup baissé. Et, comme les particuliers, les maires ont renégocié leurs emprunts. D'une façon générale, une nouvelle génération d'élus est apparue, mieux formée, mieux préparée à la gestion. On note, en Bretagne, une bonne santé financière de l'ensemble des collectivités locales. Il n'y a pas de commune en difficulté du fait d'une mauvaise gestion. Ici, le syndrome d'Angoulême, ville surendettée, est impensable.

Globalement, quelle est la tendance?

C'est l'intercommunalité. Déjà bien développée en Bretagne, elle va être accentuée par la loi Chevènement. Il en résultera une meilleure utilisation de l'argent public, et moins de distorsions fiscales d'une commune à l'autre.

Recueilli par
Bernard RICHARD.

(1) 1212 budgets primitifs passé à la loupe sur 1268 communes bretonnes.
(2) L'inflation est de 0,7% en moyenne annuelle.

QU'EN EST-IL À SAINT M'HERVÉ ?

Les taux d'imposition sont sages et les montants recouvrés nous obligent à beaucoup de maîtrise (rigueur et sagesse).

Il est vrai qu'en fin de mandat, les investissements seront plus lourds car les dossiers sont en phase de développement et d'exécution. Il en était de même en 1994-1995 (Salle Louis Grimoux, mairie et logements).

Doit-on être effrayé par les programmes en cours ?
- Aménagement du bourg ;
- Local technique ;
- Lotissement ;
- Commerce ;
- Complexe sportif ;
- Affectation des bâtiments communaux ;
- Eglise.

Où en sommes nous aujourd'hui ?

	FIN 1995	FIN 1998	EVOLUTION
Endettement	4 383 545 F	3 668 930 F	-17 %
Trésorerie sur compte	258 530 F	2 341 154 F	+ 905 %

La situation financière de la commune est très saine, et nous permettra d'entreprendre ces différents investissements pour notre plus grand confort et notre qualité de vie sans appréhension mais toujours avec "RIGUEUR ET SAGESSE".

LE CENTRE DE TRI

Le SICTOM du Sud-Est afin de rendre opérationnel l'ensemble du traitement de recyclage des déchets ménagers, entreprend la construction d'un centre de tri, rue Pierre et Marie Curie à VITRÉ. Après le premier tri effectué par vous à la maison, et jeté dans le bac conteneur (jaune, vert, bleu) mis à votre disposition dans 15 points de la commune, les déchets recyclables nécessitent un second tri.

En effet, les emballages en acier, aluminium, les cartonnettes, les briques, les bouteilles en plastique ne peuvent être recyclés dans la même usine. Il faut donc séparer ces déchets en fonction de leur matière. Cette opération est réalisée actuellement dans des locaux provisoires, et à compter de janvier 2000 le sera dans le nouveau centre de tri moderne en cours de construction. Les déchets recyclables passent tout d'abord sur une chaîne de tri manuel, et ce travail est plus facile à réaliser grâce au tri que vous avez effectué chez vous. Les matériaux triés sont alors compactés, puis transportés par camion dans les usines qui les utilisent pour la fabrication de nouveaux produits appelés produits recyclés.

Infos : Des portes ouvertes seront organisées afin d'accueillir et d'expliquer aux visiteurs curieux les rouages du recyclage dans le nouveau centre de tri.

BILAN DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

Grâce à vous, vos gestes de tri répétés quotidiennement ont permis jusqu'au 30-09-1999, de recycler plus de 7 000 tonnes de déchets, soit environ 20 % de l'ensemble des ordures ménagères.

Dans le tableau suivant, vous pouvez découvrir les quantités de déchets que vous avez triés et que le SICTOM a recyclé.

Vous avez reçu chez vous, un courrier accompagné d'un mémo-tri afin de vous faciliter la tâche. Collez le où vous triez vos déchets, il vous servira d'aide mémoire. Un rapide coup d'oeil suffit pour se rappeler dans quel conteneur jeter chaque déchet recyclable.

Bilan de la collecte sélective en kg/hab/an

	SICTOM 1998	SICTOM 1999	Moyenne nationale	Les meilleurs
Cartonnettes	4,78	**8,14**	9,61	15,82
Bouteilles plastiques	2,49	**3,13**	3,21	5,23
Acier	1,44	**2,44**	2,20	7,32
Briques alimentaires	0,76	**1,01**	0,63	1,28
Aluminium	-	-	0,09	0,70
Total Bac jaune	9,48	**14,72**	15,74	30,35
Verre	37,86	**39,67**	29,41	48,72
Journaux magazines	17,76	**17,67**	16,93	34,16
TOTAL	65,10	**72,06**	62,08	113,23

(Sur la base de 98300 habitants) (au 30/09/99)

Quelques conseils :

- Les bouteilles en plastique vides sont de plus en plus encombrantes. Pour gagner de la place, il est souhaitable de les écraser.

- Seuls les journaux, magazines, prospectus et catalogues publicitaires sont recyclés. Les autres papiers (papiers de bureau, enveloppes, papiers souillés) ne doivent pas être déposés dans le conteneur bleu, mais dans votre bac roulant.

- Pour les bouteilles, les pots, les bocaux en verre, il est important de retirer les bouchons, les capsules, et les couvercles qui, comme vous le savez, ne sont pas en verre.

Informations pour protéger la beauté et la qualité de nos paysages :

Lorsque vous constatez :

- qu'un conteneur d'un point de recyclage déborde, n'hésitez pas à le signaler à la mairie ☎ 02-99-76-70-01. Il sera vidé dans les 48 heures.

- que votre bac roulant est détérioré, informez SÉDIMO en appelant au 02-99-49-11-41.

Par ailleurs, venez déposer vos gros cartons, encombrants, gravats, déchets verts, ferrailles, batteries, piles à la déchetterie de Vitré, dont vous trouverez ci-dessous les horaires d'ouvertures applicables depuis le 1er juillet 1999 :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	10h00 - 13h00	
Mardi		
Mercredi	10h00 - 13h00	14h30 - 19h30
Jeudi		14h30 - 18h30
Vendredi	10h00 - 13h00	14h30 - 18h30
Samedi	10h00 - 13h00	14h30 - 18h30

Conditions d'accès :

ACCES LIBRE POUR LES PARTICULIERS

Pour les commerçants et artisans :

Cartons/papiers : gratuit pour un volume < 1m3/semaine

Pour les autres matériaux : se renseigner auprès du gardien ou téléphoner au 02-99-74-70-77.

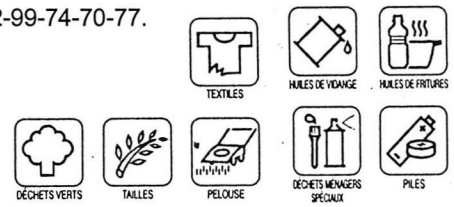

Accès interdit aux véhicules de PTAC >3.5 T.
Toutes les récupérations sur le site sont interdites

Un courrier du Président du SICTOM nous informe de la découverte d'ordures ménagères (seringues, peau de bêtes...) dans les conteneurs bleus (journaux, magazines, prospectus,...). La pollution des déchets recyclables, par le dépôt répété d'ordures ménagères, peut avoir d'importantes conséquences :

- Problème de sécurité sur les chaînes de tri manuels ;
- Contamination et refus des matériaux pollués pour la filière recyclage.

Les efforts de tri d'une majorité se trouvent anéantis par la négligence d'une minorité. Sur notre commune, le conteneur bleu situé "route de Bourgon" se trouve être pollué assez fréquemment. Vous êtes invités à bien respecter le tri des ordures ménagères, sans quoi nous devrons interpeller les personnes qui négligent cette action. Adoptons tous ensemble une nouvelle devise :

TRIER, C'EST ÉCONOMISER.

J. DERIENCOURT.

QUALITÉ DE L'EAU ?

Une action pour réduire les teneurs de produits phytosanitaires dans l'eau : les premiers résultats sont encourageants.

Dans le cadre de l'opération Bretagne Eau Pure sur le bassin versant de Haute Vilaine, nous avons choisi fin 1998 de cibler des actions sur des sous bassins prioritaires de petites tailles. Ainsi, le suivi de la qualité de l'eau, en place depuis 3 ans sur le bassin versant de Haute Vilaine, a mis en évidence des sous bassins sur lesquels on observe des pics de teneurs des eaux en produits phytosanitaires importants : c'est notamment le cas sur le ruisseau du **Rabault** qui concerne les communes de Balazé, Montautour et St M'Hervé.

Lors de la campagne culturale 98-99, les 60 agriculteurs de ce secteur se sont donc mobilisés pour améliorer leur utilisation de produits phytosanitaires et diminuer fortement l'utilisation de l'atrazine.

Dans un premier temps, l'ensemble des agriculteurs a accepté le classement de leurs parcelles en 3 niveaux de risques selon la pente, le drainage et la proximité du cours d'eau. Ce classement a été réalisé par un technicien de la Chambre d'Agriculture.

Sur les parcelles qui présentent des risques forts (en pente et bordure de cours d'eau par exemple), l'atrazine était supprimée et remplacée par des produits peu polluants (mais plus coûteux). L'action a été menée en collaboration avec les prescripteurs-vendeurs de produits qui se sont engagés à conseiller des produits respectueux de l'environnement notamment sur les parcelles à risque fort.

Les premiers résultats sont **encourageants** : sur certains secteurs du Rabault, les pics d'atrazine ont disparu. Cela montre qu'un engagement commun des acteurs du terrain permet d'obtenir des résultats positifs pour la qualité de l'eau ; la vigilance doit cependant rester de mise : les résultats mitigés obtenus sur d'autres secteurs nous montrent que sans un engagement de tous, l'objectif ne pourra être atteint.

UTILISATION DES LESSIVES

En été, le débit des rivières devient très faible, rendant les eaux très sensibles aux apports de polluants. Le Phosphore en particulier, déclenche l'apparition d'algues planctoniques qui asphyxient peu à peu le milieu, et causent la mortalité des poissons, dans certains plans d'eau.

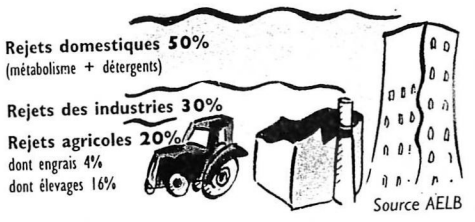

Une solution simple et citoyenne : **AGIR A LA SOURCE**, pour vos usages domestiques, préférez **les lessives sans phosphate** (lisez les étiquettes), qui dans nos eaux acides conviennent parfaitement.

☺ Vous faciliterez ainsi le traitement des eaux usées à l'usine d'épuration : les phosphates, lorsqu'ils sont traités, génèrent des boues dont l'issue est problématique.

☺ Vous réduirez vos apports au milieu pour les habitations non-raccordées.

J. BEAUDOUIN.

LE SAVIEZ-VOUS ?

UN PROGRAMME ET DES SUBVENTIONS POUR AMÉLIORER LES SIÈGES D'EXPLOITATIONS AGRICOLES

La Communauté de Communes a lancé en 1998, un programme d'aménagement paysager des sièges des exploitations situées sur son territoire avec le concours de la Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine, du Conseil Régional et du Conseil Général.

Pour 1999-2000, les six communes programmées sont Gennes-sur-Seiche, Val d'Izé, Saint M'Hervé, Taillis, Saint-Germain du Pinel et Brielles.

L'objectif de cette opération est double :

- ↳ améliorer les conditions de vie et de travail des exploitants agricoles ;
- ↳ contribuer à une meilleure intégration des bâtiments agricoles dans le paysage.

Le programme s'organise autour de deux intervenants principaux :

- ↳ les techniciens de la Chambre d'Agriculture qui vont réaliser le diagnostic de l'exploitation et faire des propositions d'aménagement ;
- ↳ les techniciens du Conseil Général qui interviendront pour la phase de réalisation de suivi des travaux.

Le coût du diagnostic est supporté en grande partie par la Chambre d'Agriculture et le Conseil Régional et **les travaux sont fortement subventionnés par le Conseil Général.**

Vous pouvez retirer à la mairie les fiches d'inscription. Pour obtenir un complément d'informations, contactez à la **Communauté de Communes du Bocage Vitréen, Véronique FOUCHET au 02-99-74-52-61.**

J. BEAUDOUIN.

ENTRETIEN DES CHEMINS RURAUX

La commission voirie et le conseil municipal vous proposent deux nouveaux services :

❶ Le fauchage des accotements assuré deux ou trois fois par an par le personnel à l'aide du matériel communal ;

❷ Pour 1999, à titre d'essai, le débroussaillage des haies le long des voies communales desservant une habitation a été confié à une entreprise.

La commission souhaite satisfaire les destinataires de l'opération.

H. MOREL.

CRÉATION D'UN FORAGE

Toute personne qui souhaite réaliser un forage, doit obligatoirement faire une déclaration préalable. Elle concerne à la fois les réglementations relatives au code minier, à la loi sur l'eau, au code de la santé publique.

La déclaration est à faire, avant le début des travaux, à l'aide d'un imprimé spécifique disponible à la **D.R.I.R.E. - 9 rue du Clos Courtel - 35043 RENNES CEDEX ☎ 02-99-27-66-66.**

J. BEAUDOUIN.

O.P.A.H.

Le 9 septembre 1997, le conseil municipal a donné un avis favorable pour la mise en place de l'**OPÉRATION PROGRAMMÉE DE L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT**. Cette opération existe depuis 1998 et se terminera fin 2001. Si vous êtes propriétaire bailleur, occupant, et avez des travaux à réaliser, n'attendez pas 2002 pour les réaliser, il sera trop tard.

☞ Vous êtes propriétaire bailleur

Votre logement est achevé depuis plus de 15 ans et vous souhaitez le louer après travaux. Vous pouvez bénéficier de subventions, sans condition de ressources, mais pour certains travaux uniquement.

Nature des travaux subventionnables (à réaliser par des entreprises)

Peuvent être subventionnés, les travaux portant sur :
¤ l'amélioration de la structure de votre immeuble ;
¤ les aménagements intérieurs (sont exclus les travaux de papiers peints, peinture, revêtement de sols).

Nature et taux des subventions : deux hypothèses

1 - Vous faites le choix d'un logement conventionné : le montant des loyers conventionnés sera fixé selon un calcul de surface corrigée. Votre subvention de base octroyée par l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) sera de 40 % du montant TTC des travaux subventionnés. D'autres subventions complémentaires sont possibles : Conseil Général, Conseil Régional et la ville de Vitré.

2 - Vous faites le choix d'un logement non conventionné : vous fixez librement le prix du loyer. Mais, votre subvention octroyée par l'ANAH est uniquement de 25 % du montant TTC des travaux subventionnables, sans subvention complémentaire.

☞ Vous êtes propriétaire occupant (actif ou retraité)

Vous êtes propriétaire occupant du logement que vous souhaitez restaurer. Les aides dont vous pouvez bénéficier sont liées à vos revenus et à la nature des travaux à réaliser.

Nature des travaux subventionnables (à réaliser par des entreprises)

Peuvent être subventionnés, les travaux portant sur :
¤ l'amélioration du confort ou la mise aux normes dans des logements achevés depuis plus de 20 ans ;
¤ les travaux permettant des économies d'énergie dans les logements de plus de 15 ans.

Nature et taux des subventions :

La Prime à l'Amélioration de l'Habitat (P.A.H.) sera de 25 % du montant TTC des travaux subventionnables plafonnés à 70 000 F par logement avec un maximum de prime de 17 500 F.

Cas particuliers : 1 - L'adaptation du logement à des personnes handicapées physiques (enfants et adultes) : prime de 50 % du montant des travaux subventionnables avec un maximum de prime de 20 000 F. Des aides complémentaires sont possibles par le Conseil Général, les caisses de retraite, etc...

2 - Pour les personnes retraitées : possibilité de prime de l'Etat, de subventions du Conseil Général et des caisses de retraite.

Ces aides sont cumulables avec la T.V.A. à 5,5 %.

Pour constituer un dossier de demande d'aide et pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter :

PACT-ARIM d'Ille-et-Vilaine
Agence de Vitré ☎ 02-99-75-22-07
(accueil sur rendez-vous)

T.V.A. à 5,5 %

Comme vous en avez certainement entendu parler depuis le début de l'automne, un taux de T.V.A réduit à 5,5 % s'applique à certains travaux du bâtiment.

A - LOCAUX CONCERNÉS

Pour bénéficier du taux réduit à 5,5 %, les travaux doivent porter :

@ sur des locaux à usage d'habitation (sous certaines conditions, les locaux ayant une partie affectée à un usage autre que habitation peuvent entrer dans le champ de la T.V.A. à 5,5 %) ;

@ sur des logements situés dans des immeubles collectifs.

Dans tous les cas, ces logements doivent être achevés depuis plus de deux ans.

B - QUELS SONT LES TRAVAUX et ÉQUIPEMENTS CONCERNÉS ?

Le taux réduit de T.V.A. s'applique à tous les métiers du bâtiment pour les travaux d'amélioration, de transformation et d'entretien réalisés par des artisans, et les entreprises du bâtiment, pour la totalité de la facture, c'est à dire main d'oeuvre et matières premières nécessaires à la réalisation des travaux. [Exemple : travaux d'aménagement de combles (sans surélévation)].

Les travaux d'assainissement autonome ou raccordement à l'égout.

Les travaux réalisés sur les dépendances du logement, garage, cave, mur, si ces locaux ne sont pas attenants au logement. Le taux réduit s'applique également à la réfection de clôtures et d'allées d'accès à l'habitation.

En règle générale, à tous les travaux d'entretien nécessaire au maintien en bon état d'un bien immobilier.

C - PERSONNES BÉNÉFICIAIRES

Le taux de T.V.A. réduit s'applique quelque soit la qualité du preneur : propriétaire occupant, propriétaire bailleur, locataire, usufruitier, occupant à titre gratuit, syndicat de propriétaires. Il n'y a pas lieu de distinguer selon que le preneur soit une personne physique ou morale.

D - OBLIGATION DU CLIENT

Dans tous les cas d'application du taux réduit de T.V.A., le client, sous son entière responsabilité, devra remettre à l'entreprise prestataire une attestation sur papier libre confirmant :

① que les locaux objets des travaux soient affectés à l'habitation ;
② que l'immeuble soit achevé depuis plus de deux ans.

Cette attestation doit être conservée par l'entreprise avec l'original de facture pendant 10 ans. Toute personne qui aura produit une attestation avec des informations erronées, ou qui aura indûment bénéficié du taux réduit de T.V.A pourra en cas de contrôle être appelée à rembourser le complément de T.V.A. légalement dû.

J. HUET.

Petite astuce :
Pour recalculer le montant de T.V.A. à 5,5 % à partir d'une facture précédemment émise à un taux de T.V.A. à 20,6 %, il convient de déduire 12,52 % du montant TTC et non pas 15,1 %.

LA GENDARMERIE au service de sa population

La Gendarmerie est une force humaine. Ses hommes sont issus de nos villes et de nos campagnes. Au service du citoyen, profondément ancrée de nos valeurs républicaines, elle veille, en tout temps, en tout lieu, à la tranquillité de chacun.

Aussi, pour perpétuer cette grande force humaine, il faut maintenir ses effectifs par son renouvellement. Le service militaire ayant disparu, apparaît aujourd'hui :

LE GENDARME ADJOINT, UN MÉTIER POUR DEMAIN.

❶ Vous êtes né(e) après le 31 décembre 1978,

❷ Vous avez ou non effectué votre service national,

❸ Vous pouvez, sous réserve de vos aptitudes, servir comme :

GENDARME ADJOINT
dans la GENDARMERIE.

Ouvert à tous sans condition de diplôme, l'engagement d'une durée initiale de 1 an, renouvelable 4 fois, vous apportera une expérience enrichissante.

En fonction de votre lieu de domicile, vous serez incorporé(e) dans un des centres d'instruction de gendarmes adjoints. Il vient de s'en ouvrir un à CHATEAULIN (29).

Vous participerez aux côtés de gendarmes actifs, à l'exécution de toutes les missions de la Gendarmerie (prévention de la délinquance, enquêtes judiciaires, intervention sur des accidents) et à de nombreuses activités d'assistances et de secours.

Si vous le désirez, vous pourrez vous présenter aux tests de sous-officiers ou rejoindre le corps de soutien technique et administratif. Sinon, vous bénéficierez d'aides à la reconversion et au reclassement. Dans ce cadre, le label "Gendarmerie" que vous aurez acquis, sera très apprécié par de futurs employeurs.

POUR EN SAVOIR PLUS, CONTACTEZ VOTRE BRIGADE à CHATILLON en VENDELAIS. L'adjudant ROGNAN ou son adjoint se feront une joie de vous recevoir.

Centre de Première Intervention des SAPEURS POMPIERS DE SAINT M'HERVÉ

Du premier janvier à la mi-novembre, nous avons effectué 49 interventions dont 30 sur notre commune et 19 hors commune (Châtillon en Vendelais, Princé et Montautour) :

- 4 inondations ;
- 12 feux (voitures, camions, broussailles, bâtiments et cheminées) ;
- 18 apidés (guêpes et frelons) ;
- 8 secours à domicile ;
- 5 accidents de circulation ;
- 2 divers.

Le cross d'ouverture a eu lieu le dimanche 14 novembre à DOMAGNÉ où tous les centres d'interventions de l'unité de Vitré étaient représentés. Le dimanche matin à 9h30, rendez-vous au local incendie de St M'Hervé pour le footing (sauf le 1er dimanche de manoeuvre mensuelle). Avis aux intéressés.

La messe de la Sainte Barbe (Barbara, patronne des sapeurs pompiers) a été célébrée le dimanche 5 décembre et suivie du dépôt de gerbe au monument aux morts.
A l'occasion de cette cérémonie, nous avons rappelé la mémoire de Victor PANNETIER décédé le 21 février qui appartenait au corps des sapeurs pompiers de St M'Hervé.

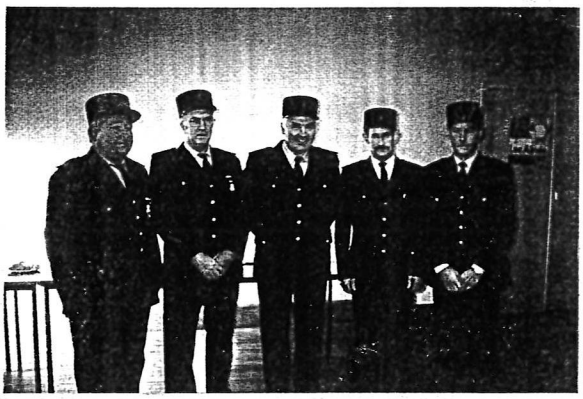

Messieurs Yves NEVEU et Gérard BEAUDOUIN ont reçu la distinction de Caporal Chef et la distinction 1ère classe a été remise à Messieurs Yves POULARD, Roland GALLON et Jean-Yves AMIOT. Au 1er janvier 2000, David DROUYÉ sera incorporé au service incendie.

Toute personne qui souhaite devenir sapeur pompier est invitée à déposer sa candidature au secrétariat de la mairie.

En France, on dénombre 240 000 sapeurs pompiers. 200 000 d'entre eux sont des hommes et des femmes qui, quel que soit leur métier, sont VOLONTAIRES à tout instant pour porter secours.

Vous aussi, dès 16 ans (avec accord parental), vous pouvez devenir sapeur pompier volontaire. Les candidats satisfont à un examen médical complet. Ils doivent également être de bonne moralité, jouir de leurs droits civiques et surtout être très motivés. Naturellement, ils doivent être disponibles pour les opérations et la formation. Lors de la première année probatoire, les sapeurs pompiers nouvellement recrutés suivront une formation initiale avec examen d'aptitude leur permettant de devenir opérationnels.

Sapeur pompier volontaire = Disponibilité et formation.

ANCIENS COMBATTANTS PRISONNIERS DE GUERRE 1939 - 1945

La commémoration de l'armistice du 8 mai 1945 a été célébrée le dimanche 16 mai 1999 par l'Abbé MOUËZY à l'intention de nos soldats tombés pour la Patrie et de tous les camarades défunts.

Au monument aux morts, à l'issue de la cérémonie du souvenir, Monsieur Jules LÉVÊQUE était décoré par Monsieur Henri MOREL, adjoint au maire, de l'insigne de porte-drapeau avec diplôme. Monsieur le Maire retenu et Monsieur le Président de l'U.N.C se sont excusés. Tous se retrouvèrent à la salle communale pour le verre de l'amitié.

Ensuite, A.C.P.G. - 39/45, veuves d'anciens combattants, représentants de la municipalité, se retrouvèrent pour un banquet. L'après-midi se déroula dans une ambiance très conviviale.

Quelques mois plus tard, la section A.C.P.G. a vu la disparition de son Président, Monsieur Henri GANDON, décédé le 13 août à l'âge de 84 ans.

Suite à ce douloureux événement, quelques membres dirigeants A.C.P.G. - 39/45 et U.N.C. - Soldats de France se sont réunis et ont décidé de s'unir ensemble. Ainsi, il a été créé **au niveau local** l'**UNION DES COMBATTANTS** de Saint M'Hervé, qui regroupe toutes les sensibilités, U.N.C. - A.F.N. - A.C.P.G. 39/45 - Indochine - Soldats de France. Cependant, sur le plan administratif et financier, la section reste autonome et est assistée d'une tierce personne.

Carte de combattant

Savez-vous que si vous êtes titulaire du titre de reconnaissance de la nation, de la médaille commémorative et que, si vous justifiez de 15 mois de présence :

- entre le 31 octobre 1954 et le 2 juillet 1962 en Algérie ;
- entre le 1er janvier 1952 et le 20 mars 1956 en Tunisie ;
- entre le 1er juin 1953 et le 2 mars 1956 au Maroc ;

Vous avez droit à la carte de combattant.

UNION NATIONALE DES COMBATTANTS SOLDATS DE FRANCE

Une association se doit d'organiser au moins une fois par an, son assemblée générale, d'où l'importance d'y participer.

L'assemblée générale de l'U.N.C. - Soldats de France a eu lieu comme de coutume le samedi 6 février 1999 à la salle Louis Grimoux, suivie de la galette de rois. Nous avons constaté une très bonne participation des adhérents accompagnés de leurs épouses. L'ambiance était très sympathique.

La cérémonie du souvenir des commémorations de l'armistice du 8 mai 1945 et du 11 novembre 1918 auxquelles nous associons les autres conflits, ont été particulièrement bien suivies.

Ce jeudi 11 novembre 1999 à l'église, office des défunts au monument aux morts après les cérémonies d'usages, remise de la croix du combattant à Monsieur Henri MOREL, adjoint, par Monsieur Louis HÉRY, Président d'honneur de l'U.N.C. Monsieur le Maire étant exceptionnellement retenu a été suppléé par Monsieur Jacques DERIENCOURT, 1er adjoint, qui donna lecture du message du secrétaire d'Etat aux anciens combattants.

A la salle communale, à l'issue du vin d'honneur, deux médailles ont été remises par le Président de l'U.N.C. pour tous les services qu'ils ont rendus au sein de notre association :

- ⊙ médaille de bronze du Djébel avec diplôme à Monsieur Daniel DINOMAIS ;
- ⊙ médaille de bronze du mérite de l'U.N.C. avec diplôme à Monsieur Clément GAUTIER.

Toutes nos félicitations aux nouveaux décorés.

H. CAILLET - L.HÉRY - M. TROPÉE.

COMITÉ DES FÊTES

Encore une année riche en événements !...

Les occasions n'ont pas manqué cette année de faire la fête pour oublier les petits ou les gros soucis quotidiens !...

Le 27 février 1999 : LA SOIRÉE ANTILLAISE

-...Ah, le charme des Antilles !
- Mais non, elles sont du coin !
- Quoi ? tu rigoles !

- "Mais qu'est ce que tu bois Doudou, dis-don'?"
- "De l'eau minérale !..."

Le 8 mai 1999 : LES 5ème TARTINES D'ARTISTES, LE RETOUR DU RETOUR...

"Bon ça va ! On n'est pas là pour faire le clown..."

Bravo Cédric !...

ET UN GRAND MERCI A TOUS LES ARTISTES !

Le 19 juin 1999 : LA FÊTE DE LA MUSIQUE avec JAYWACKERS,

SECTION WEST,

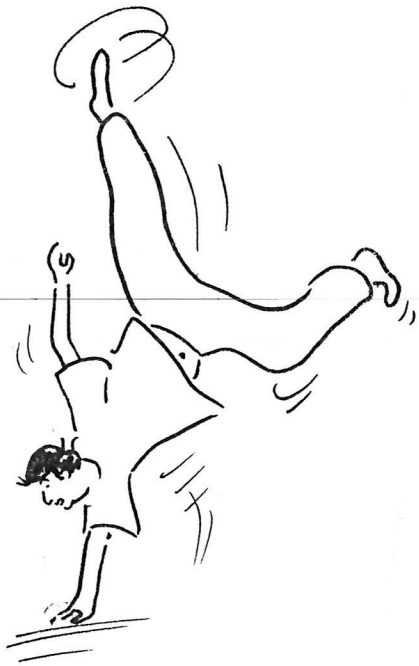

ET AMBIANCE

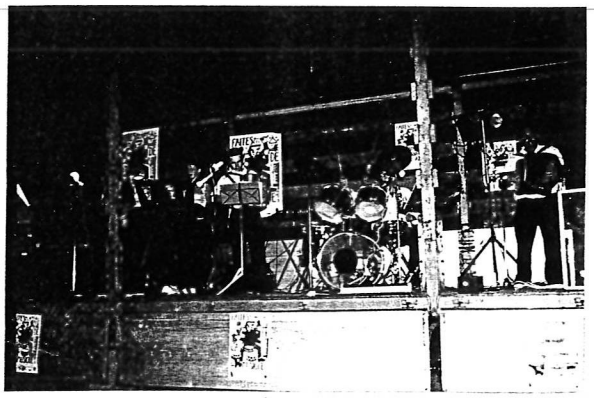

"Chauffe Marcel, chauffe !..."

Le 20 juin 1999 : ***FEU D'ARTIFICE avec S.V.P. (Spectacle Vitré Promotion) en collaboration avec les AEPEC/APEL de l'école.***

(photo indisponible pour cause de pluie)

NDLR : C'est faux, il n'y a pas eu de pluie ! ...

Le 9 juillet 1999 : ***LES FÊTES DU BOCAGE avec le groupe Folk Jazzy Breton "An Tan".***

(photo indisponible parce que je n'avais pas mis de pellicule dans mon appareil !...)

NDLR : Ça c'est vrai !

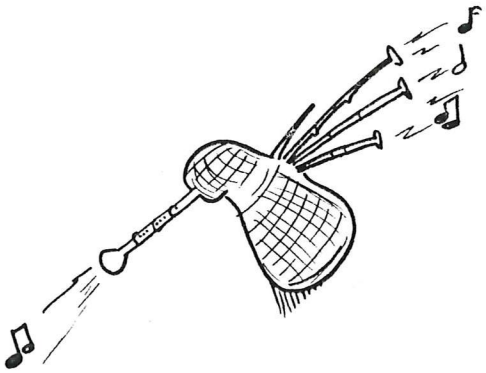

Le 30 octobre 1999 : LA 1ère SOIRÉE HALLOWEEN à SAINT M'HERVÉ

Brr!... Affaire à suivre...

"Horreur dans la profondeur de la nuit...".

Félicitations aux enfants pour leur parade dans les rues et chemins de SAINT M'HERVÉ et merci à tous ceux qui les ont accueillis dans la bonne humeur !.

Tous les membres du Comité des fêtes remercient vivement Marie-Claire SAUVÉE pour sa participation active au sein du comité pendant de nombreuses années. Son esprit inventif a fait germer "TARTINES d'ARTISTES" dans notre commune.

Malgré son départ en fin d'été, elle restera la marraine de ce projet et nous lui souhaitons une longue carrière de conteuse et de diseuse.

ET c'est reparti pour l'an 2000 :

- ♠ Le samedi 25 mars 2000 .....soirée exotique, pour changer d'air.
- ♠ Le dimanche 30 avril 2000.....le 5ème retour des tartines.
- ♠ entre le 3 juillet et le dimanche 16 juillet 2000.....les fêtes du Bocage.
- ♠ le samedi 28 octobre 2000 .....Halloween.
- ♠ Deux autres manifestations au cours de l'année sont prévues ..."Fête de l'Assemblée" et "Fête du Cidre" comme au temps jadis.

Bureau 1999

- ♣ Président _____Patrick DAVARD
- ♣ Vice présidents _____Régine GAUTIER - Dominique KERJOUAN
- ♣ Trésorier _____Jean HERVAGAULT
- ♣ Vice trésorier _____Michel BEAUGENDRE
- ♣ Secrétaire _____Martine LOUVEL
- ♣ Vice secrétaires _____Françoise DAVID
  Christiane LEBRETON
  Colette LOUVEL.

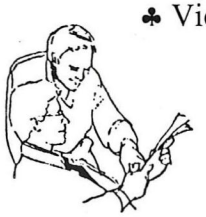

NOTRE ÉCOLE

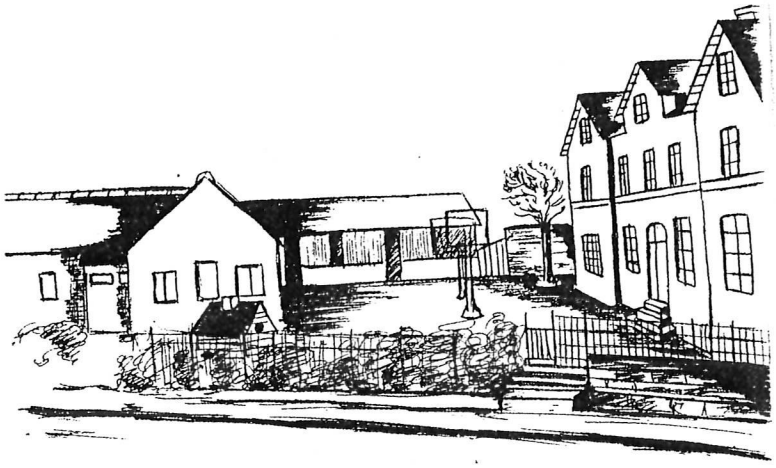

DE LA MATERNELLE

AU C.M.2

Le 1er septembre : 111 enfants ont pris ou repris le chemin de notre école pour une nouvelle année. C'est en formant une grande ronde que nous avons souhaité accueillir les nouveaux, puis, chacun a regagné sa classe respective avec son enseignant.

☑ Classe maternelle (P.S.- M.S.)	Mme COUDRAY Eliane A.T.S.E.M. Mme GADBOIS Elisabeth	32 enfants
☑ 1/2 G.S. - C.P.	Mme RONCERAY Thérèse	19 enfants
☑ 1/2 G.S. - C.E.1	Mlle BANCTEL Annie	20 enfants
☑ C.E.2 - 1/2 C.M.1	Mlle PIEL Sandrine	20 enfants
☑ 1/2 C.M.1 - C.M.2	M. MAIGNAN Yves	20 enfants

Les "bouts de choux" de la maternelle ont pu retrouver leur belle classe (rénovée depuis décembre 1998) agrémentée de nouveaux rideaux aux vives couleurs !.

Le matin, la journée commence par un petit mot d'échange : "regardez ma belle citrouille !" ou encore : "Venez voir mes coloquintes, j'en ai plein dans mon petit panier d'osier !".

A partir du C.E.1, les enfants bénéficient d'une initiation à l'anglais. Les trois premières années, ce sont les enseignants qui l'assurent et en C.M.2, Mme FÉVRIER Christine.

Plusieurs autres personnes apportent leur aide au fonctionnement de l'Ecole :

Mme BÉNARD Monique (la garderie) ; Mlle GARDAN Sandrine (aide éducatrice) ; Mme GUILLAUME Patricia, Mme MEYNARD Germaine et Mme VETTIER Gisèle au niveau de la préparation des repas (65 rationnaires quotidiennement).

Tous les trois ans, l'équipe enseignante revoit les grandes orientations du projet d'école. Voici celles retenues pour la période 1999-2002 :

⇨ Dans le domaine du Français, développer les apprentissages fondamentaux du parler et du lire.
⇨ Développer l'éducation artistique, l'ouverture culturelle et l'éducation à l'image.

Pour atteindre ces objectifs, nous privilégierons diverses activités :

❶ En Maternelle, la mise en place d'**atelier de langage** en fonction du niveau des enfants.

❷ Le **monitorat de lecture** : les enfants de C.E.1 assurent la lecture d'un petit livre à leurs camarades du C.P. et de la Grande Section.

UNE FRÉQUENTATION PLUS RÉGULIÈRE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE POUR SUSCITER L'ENVIE DE LIRE "LE PLAISIR DES LIVRES"

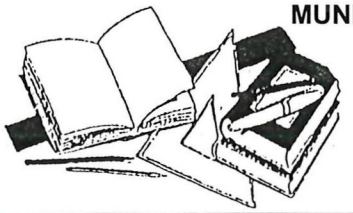

Une fois par mois, les enfants de la maternelle vont à la bibliothèque municipale de SAINT M'HERVÉ pour y découvrir le monde fabuleux des livres !

Ils participent également à des animations autour de certains ouvrages par des animatrices de la bibliothèque.

❸ Au cycle 3, la programmation de nombreuses situations de communication orale (exposés, expression dramatique).

LE CONTACT AVEC DES ARTISTES-ÉCRIVAINS A L'OCCASION DU SALON DU LIVRE DE FOUGÈRES

DEUX ÉCRIVAINS NOUS ONT RENDU VISITE

⇧

Marc CANTIN a ravi les enfants de maternelle en dessinant quelques personnages de ses livres.

⇧

Daniel MEYNARD a dédicacé avec sympathie son livre "Ski me plaît".

❹ Une sensibilisation à des oeuvres d'art : travail avec l'Artothèque de Vitré.

Nous espérons que ces apports pédagogiques et culturels permettent à tous les enfants d'aborder le 21ème siècle dans d'excellentes conditions.

LE COMITÉ DE PARENTS D'ÉLÈVES A.P.E.L. et A.E.P.E.C.

Les parents d'élèves se sont réunis en assemblée générale le 15 octobre 1999 pour dresser le bilan de l'année scolaire écoulée. Voici ci-dessous les nouveaux bureaux :

COMITÉS A.P.E.L. - A.E.P.E.C

Président	F. NIVOIX
Vice président	D. GAUTIER
Secrétaire	M. CAILLET
Membres	N. TERASAS
	J. BUFFET
	J-L. JEULAND
	M-J. FOUCHER
	C. LABBÉ
	J. BEAUDOUIN
	M-T. BORDIER
	M. BODIN
	C. AUBERT
	J. BESNIER.

Président	R. FAUCON
Vice président	T. BOUÉ
Trésorier	M. JEULAND
Secrétaire	M. HUET
Membres	A. PIAU
	T. LEBIHAN
	D. DYLIS
	F. NIVOIX
	M. LEBRETON
	S. SIMON
	C. HANY
	J. GAUTIER

Nous remercions Monsieur Patrick DAVARD et Monsieur Paul CHRÉTIEN pour leur participation au sein du comité.

PORTES OUVERTES A L'ÉCOLE : DIMANCHE 2 JUILLET 2000

L'A.E.P.E.C. de SAINT M'HERVÉ aura 50 ans en l'an 2000.

A cette occasion, les deux comités souhaitent organiser une journée "retrouvailles". Cet événement tiendra lieu de fête d'été cette année. Pour cette journée, l'école ouvrira ses portes à tous avec une exposition sur l'école d'hier et d'aujourd'hui.Vous y découvrirez également différentes photos retraçant les 50 années de l'A.E.P.E.C.

Tous les anciens élèves ainsi que les habitants de la commune sont invités à participer à cette manifestation.

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

Messe en matinée
Portes ouvertes jusqu'à 12h30
Vin d'honneur
Repas à la salle polyvalente
Après-midi détente sur place
Tirage de la tombola
Soirée dansante.

Pensez dès à présent à réserver cette date et à en parler autour de vous !.

AVIS AUX COLLECTIONNEURS :
Contactez l'école pour prêt de photos ou documents.

BIBLIOTHÈQUE : l'histoire de SAINT M'HERVÉ

L'équipe de recherches sur l'histoire de SAINT M'HERVÉ s'est structurée au mois de mai dernier. Elle est composée de six membres :

- Madame Geneviève BALAVOINE
- Monsieur Didier BEAUPÈRE
- Monsieur Jacques DERIENCOURT
- Madame Myriam JEULAND
- Monsieur Michel LEBRETON
- Madame Bernadette SAUVÉE

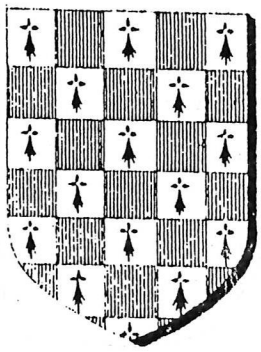

Blason du Seigneur de ST M'HERVÉ

Et se réunit le premier mercredi de chaque mois à 20 heures 30 à la bibliothèque.

Cette équipe fait partie intégrante de la bibliothèque municipale de SAINT M'HERVÉ.

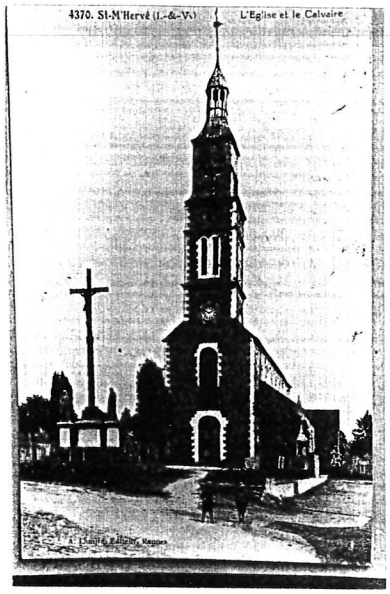

Nos travaux consistent à consulter le plus grand nombre possible de documents plus ou moins anciens que ce soient des livres que nous trouvons en bibliothèques, des mémoires de maîtrises ou de thèses, les archives départementales mais aussi nationales etc... Notre but est de rédiger un document sur notre commune.

Nous nous sommes fixés des thèmes de recherches :

- Origines de la paroisse ou de la commune,
- Histoire des églises et chapelles...,
- du cimetière,
- des écoles,
- des chemins et routes,
- la chouannerie,
- mais également, l'histoire contemporaine de notre commune.

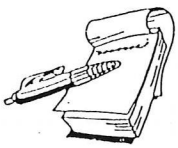

Bien sûr, nous espérons que cette liste s'allongera au fil des mois de recherches.

Qui sommes nous ? : de simples amoureux de la lecture et de la connaissance de notre commune. Donc tout le monde peut venir nous rejoindre, car plus on sera nombreux, plus la recherche pourra avancer.

Notamment, pour ce qui concerne les temps plus proches de nous, si vous possédez des photographies ou quelque document que ce soit, soyez gentils de nous en faire part. Avec votre permission, nous le consulterons et en ferons éventuellement copie.

Pour cela, vous pouvez contacter n'importe lequel d'entre nous, mais également la bibliothèque municipale : Madame Régine GAUTIER et bien sûr le secrétariat de la mairie.

D'avance merci.

CLUB DE L'AMITIÉ

C'est avec plaisir que le club de SAINT M'HERVÉ continue ses activités comme les années passées les 1er et 3ème jeudi de chaque mois. Nous avons toujours quelques fêtes à souhaiter. Belote et palets sont à l'ordre du jour, ainsi que divers jeux.

Le 2ème lundi de chaque mois est organisée une randonnée avec les communes voisines, ainsi que des concours de belote et palets avec les clubs environnants.

- Le 21 janvier, nous avons dégusté la galette des rois ;
- Le 23 avril a eu lieu un repas cantonal à Vitré.
- Le 15 juin, sortie à la Peinière avec messe célébrée par l'Abbé Baysang et repas en présence de Monsieur le Maire.

- Le 4 décembre, repas de fin d'année à la salle Louis Grimoux.

SORTIES 99 :

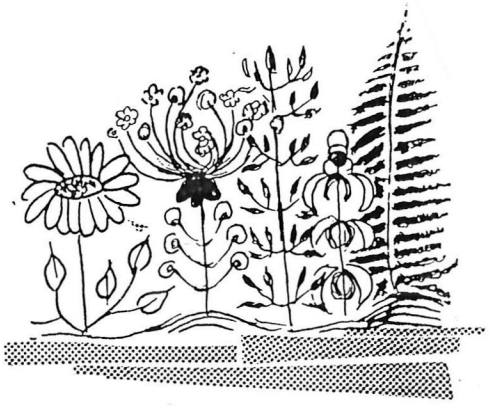

- - Floralies de Nantes le 12 mai ;
- - Fête des retraités au Grand Fougeray le 23 juin ;
- - Les vendanges à Montjean sur Loire le 18 octobre ;
- - Noël en fête à Messac le 17 décembre.

N'oublions pas nos malades et ceux qui nous ont quittés. Nouveaux adhérents, n'hésitez pas à nous rejoindre. A tous, nous adressons nos voeux de bonne et heureuse année 2000.

Joseph BOYERE.

AMICALE DES PALETISTES

Composition du bureau

- Président_____ Joseph BÉNARD
- Vice-président_____ Gérard LEMOINE
- Secrétaire_____ Michel BOULIERE
- Trésorier_____ Jean-Claude GENOUEL
- Membres actifs_____ Georges GADEBOIS
  Michel BLANCHET
  Germain ORRIERE

Manifestations organisées :

- deux concours communaux ;
- deux concours régionaux dont un en nocturne.

Le 18 septembre 1999 "remis des vacances", notre concours communal s'est déroulé en présence de nombreuses équipes et la journée s'est terminée autour d'un buffet campagnard, suivi d'une sauterie à la salle Louis Grimoux, comme à l'habitude.

Le 17 juillet 1999, nous avons organisé une journée en suisse Normande. Nous avons déjeuner au Moulin de Vey. Nous avons rencontré un artisan qui nous a fait découvrir l'art de l'Emaillerie Normande". Enfin, nous avons visité le chemin de fer miniature de Clécy.

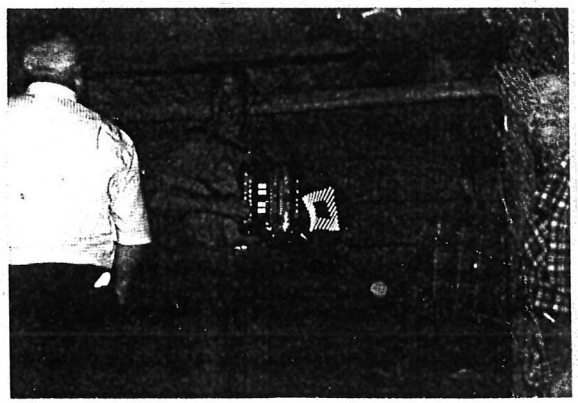

Après une fin d'après-midi un peu mouvementée, une soirée pique-nique dans une ambiance conviviale a terminé la journée.

NOUVELLE ASSOCIATION...

A l'aube de l'an 2000, en Ille-et-Vilaine, à la limite de la Mayenne, **un petit dernier est né le premier octobre 1999** (commune de 1 226 habitants).

"LE MODEL CLUB DE VOITURES ÉLECTRIQUES 1/10ème PISTE ET TOUT TERRAIN RADIO-COMMANDÉES".

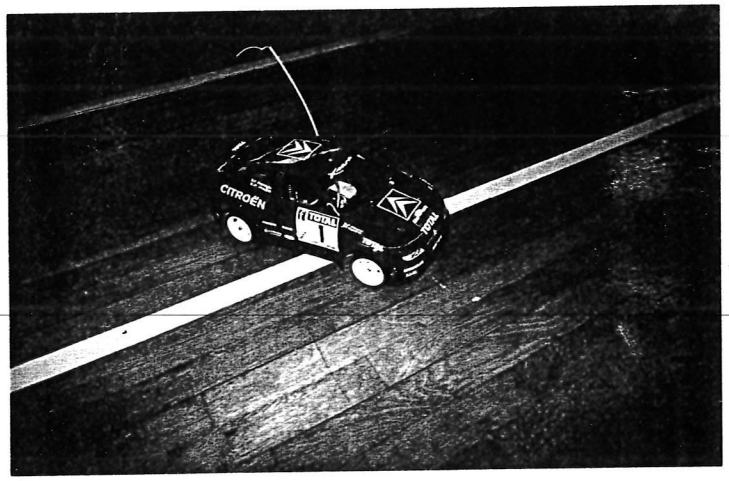

Le Club encouragé par Monsieur le Maire se porte bien. Il commence à compter quelques adhérents, et possède un encadrement de responsables solides et sérieux.

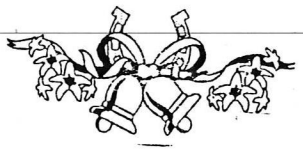

Le but du club, promouvoir le modélisme sous toutes ses formes en favorisant la construction sur la base d'un "KIT", d'un PLAN DE MONTAGE et de BOITES DE CONSTRUCTION DU COMMERCE ; plus spécialement les modèles réduits autos 1/10ème électriques radio-commandés.

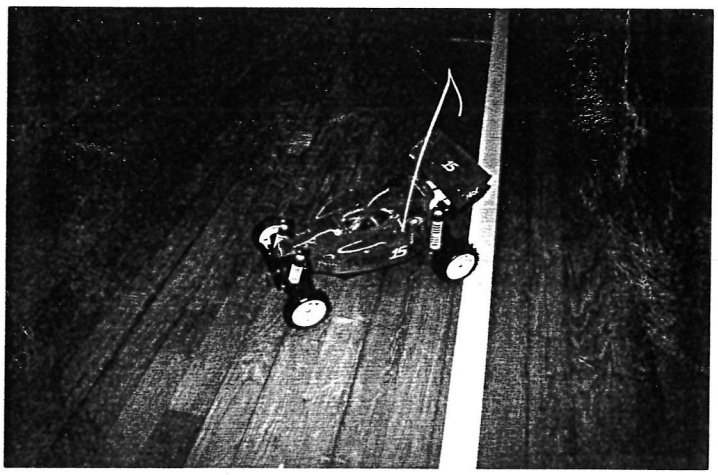

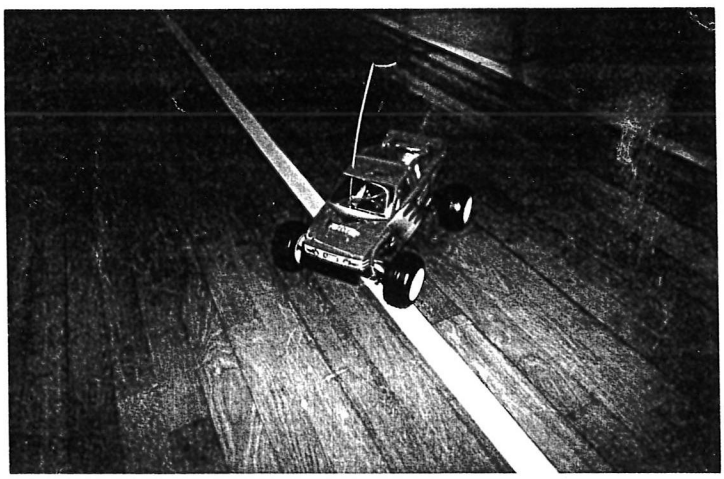

Si vous désirez nous contacter ou nous rejoindre au club, nous vous invitons à téléphoner au 02-99-76-70-01 mairie de Saint M'Hervé siège du club (secrétariat qui transmettra).

Les adhérents.
M. Jean BOUNIOL.

SECTION FOOTBALL

Président : _____ Claude HANY
1er vice Président : _____ Jérôme GAUTIER
2ème vice Président : _____ Jean-Paul GRANGER
Secrétaire : _____ Patrick CAILLET
Vice secrétaire : _____ Anthony OGER
Trésorier : _____ Michel BEAUGENDRE
Vice trésorier : _____ Jean HERVAGAULT

L'effectif de la saison 98-99 était de 94 licenciés (56 jeunes, 33 seniors et 5 vétérans).

Pour la saison 8 équipes étaient engagées :

- Deux équipes SENIORS
  - Promotion 1ère Division
  - Promotion 2ème Division

  rétrogradées en division inférieure en fin de saison.
- Moins de 17 ans en entente avec la Chapelle-Erbrée.
- Moins de 13 ans en entente avec la Chapelle-Erbrée.
- Une équipe Benjamin qui termine 6ème sur 8.
- Une équipe Poussin Groupe C qui termine 4ème sur 8.
- Une équipe Poussin Groupe E qui termine 2ème sur 8.
- Les débutants ont évolué en plateaux.
- Quelques joueurs VÉTÉRANS ont évolué avec Balazé.

Pour la saison en cours l'entraînement des SENIORS a lieu le vendredi soir de 19h30 à 21h00.

L'entraînement des jeunes est assuré le mardi soir de 17h00 à 18h30 et le jeudi soir de 18h30 à 20h00 par un entraîneur diplômé, avec Denis DROUYER, Alain CHAUVEL, Jean-Luc DAVY et Gildas BODIN.

Dans l'année en cours trois sponsors sont venus nous apporter leur soutien au Club en offrant un jeu de maillots. Nous tenons à les en remercier.

- THÉO-MÉCA pour les moins de 13 ans ;
- SARL LOUIN Daniel pour les Benjamins ;
- ETS SEYEUX pour les débutants.

VENEZ LES ENCOURAGER...

2ème DIVISION
GROUPE I

ALLER	RETOUR	RESULTATS aller		retour	
05.09.99	**16.01.00**				
St Aubin Land 2	St M' Hervé 1	3	0		
12.09.99	**30.01.00**				
St M' Hervé 1	*Torcé SM 2	8	0		
26.09.99	**06.02.00**				
Chatillon Ven 1	St M' Hervé 1	1	3		
03.10.99	**27.02.00**				
St M' Hervé 1	Balazé JA 2	5	0		
17.10.99	**12.03.00**				
La Vitréenne 5	St M' Hervé 1	2	3		
31.10.99	**19.03.00**				
St M' Hervé 1	*Montr Per Land 2	5	2		
14.11.99	**02.04.00**				
Marpiré AV 1	St M' Hervé 1	1	0		
21.11.99	**09.04.00**				
St M' Hervé 1	Erbrée Mond US 2	8	3		
05.12.99	**16.04.00**				
Etrelles AS 2	St M' Hervé 1	2	2		
12.12.99	**30.04.00**				
*St Germ Pinel 2	St M' Hervé 1				
09.01.00	**07.05.00**				
St M' Hervé 1	Vitré AS 5				

** Lever de rideau*

Actuellement 2ème au classement (6-12-99)

3ème DIVISION
GROUPE D

ALLER	RETOUR	RESULTATS aller		retour	
05.09.99	**16.01.00**				
*Erbrée Mond US 3	*St M'Hervé 2	0	12		
12.09.99	**30.01.00**				
*St M' hervé 2	Cornillé ESP 1	2	8		
26.09.99	**06.02.00**				
*Val D' izé US 3	*St M' Hervé 2	1	0		
03.10.99	**27.02.00**				
*St M' Hervé 2	*Etrelles AS 3	1	4		
17.10.99	**12.03.00**				
*Balazé JA 4	*St M' Hervé 2	2	3		
31.10.99	**19.03.00**				
*St M' Hervé 2	Marpiré AV 3	1	1		
14.11.99	**02.04.00**				
*St Aubin Land 3	*St M'Hervé 2	2	4		
21.11.99	**09.04.00**				
*St M' Hervé 2	Torcé SM 3	5	3		
05.12.99	**16.04.00**				
*Princé ESP 2	*St M' Hervé 2	2	2		
12.12.99	**30.04.00**				
St M' Hervé 2	*St Chris/Taillis 3				
09.01.00	**07.05.00**				
*Argentré J 4	St M' Hervé 2				

** Lever de rideau*

Actuellement 5ème au classement ex-aequo avec Princé (6-12-99)

SECTION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Depuis le 15 septembre "gym volontaire" a repris son activité avec 35 inscrits pour environ 35 cours jusqu'au mois de juin 2000. Les cours sont de nouveau assurés par Brigitte LOUAPRE, animatrice diplômée, tous les mercredis soir de 20h15 à 21h15 salle des sports.

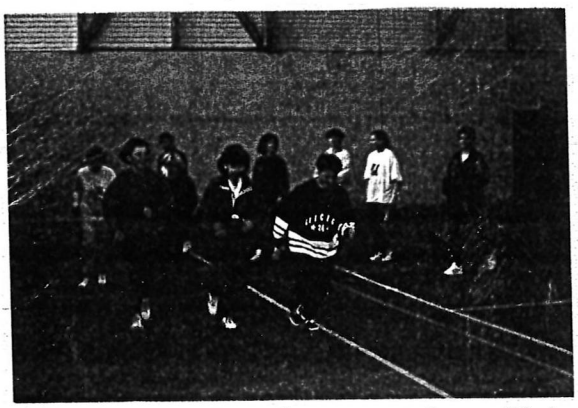

Nous utilisons des ballons, des steppes, des bâtons, des tapis..etc. Les séances se déroulent au rythme de la musique. Pour détendre les muscles qui ont beaucoup travaillé, le cours se termine par une séance de relaxation. En fin de saison, tous les adhérents sont conviés à un pot de l'amitié.

Vous qui êtes intéressés par cette activité, n'hésitez pas à venir nous rejoindre.

La cotisation annuelle est de 375 F. Une carte d'adhérent vous est remise et peut être utilisée pour les autres activités de Familles Rurales.

<u>Pour tous renseignements complémentaires, contactez</u> :

- × Le Président Denis LELIEVRE _____ ☎ 02-99-76-70-68
- × La trésorière Marguerite LEMOINE _____ ☎ 02-99-76-71-61
- × La secrétaire Marie-Agnès MICHINIAU _____ ☎ 02-99-76-70-31
- × Les membres Rolande AMIOT
  Nicole GENOUEL
  Monique POULARD

TENNIS

1 an déjà !!!.. Le Tennis Club St M'Hervé/Balazé souffle sa première bougie

☞ RÉSULTATS SPORTIFS 1998-1999

Equipes féminines SENIORS :

- Equipe 1 se maintient en D1
- Equipe 2 accède en D2 *
- Equipe 3 se maintient en D3

Equipes masculines SENIORS :

- Equipe 1 accède en D2
- Equipes 2 ; 3 et 4 se maintiennent en D3

D : Division départementale

Equipes jeunes engagées : TRÈS BONS RÉSULTATS

Féminines : 1 équipe 15-16 ans.
1 équipe 17-18 ans } **championne départementale de 2ème division.**

Masculines : 1 équipe 9-10 ans.
2 équipes 11-12 ans ⇨ 1 finaliste.
1 équipe 13-14 ans.

(de droite à gauche : Anne-Sophie HOLDER de ST M'HERVÉ, Hélène MASSON de BALAZÉ et Hélèna DOUARD de BALAZÉ)

☞ **EFFECTIFS au 3-11-1999** : environ 88 adhérents

☞ COURS DE TENNIS JEUNES

A St M'Hervé
- le mercredi de 13h45 à 17h45

A Balazé
- le jeudi de 17h00 à 20h00

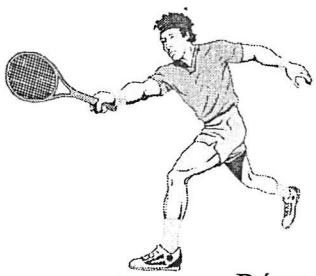

☞ NOUVEAU PROJET

Pour tous ceux et celles qui désirent, découvrir, se perfectionner, et se détendre en tapant dans la balle "10 COURS COLLECTIFS GRATUITS" pour une adhésion *

Ce projet s'adresse aux jeunes et adultes.

☞ DÉPART POUR ROLAND GARROS

le samedi 3 juin 2000.
Réservez votre place dès maintenant (environ 330 F transport compris).

*** Pour tous renseignements adressez-vous à :**
Marc TRAVERS "Monfort" 35500 ST M'HERVE
☎ 02-99-76-72-19

VOLLEY

La saison dernière mixte détente-loisirs s'est clôturée avec un classement honorable. Pour cette nouvelle saison 1999-2000, nous engageons deux équipes mixtes. Cela porte notre effectif à 17 joueurs (7 filles et 10 garçons), la tranche d'âge étant entre 20 et 24 ans.

Les matchs ont lieu le vendredi soir à partir de 20h30 à la salle des sports de SAINT M'HERVÉ et les entraînements le samedi matin de 10h30 à 12h30.

Vous qui êtes intéressé par ce sport, n'hésitez pas à venir nous rejoindre aux entraînements **quelque soit votre âge**.

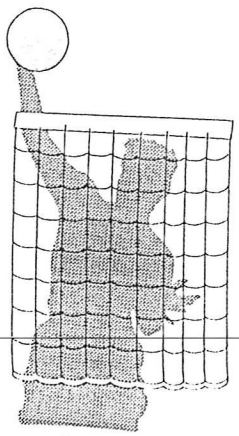

Les membres du bureau :

Président : Nicole CORDELIER

Trésorière : Rose DAVID

Secrétaire : Stéphanie HERVAGAULT

Deux manifestations de l'association sont à retenir pour l'an 2000 :

➲ Dimanche 5 mars : tournoi détente réservé aux habitants de la commune ;
➲ Samedi 22 avril : pot-au-feu à la salle Louis Grimoux

Nous comptons sur votre présence à tous.

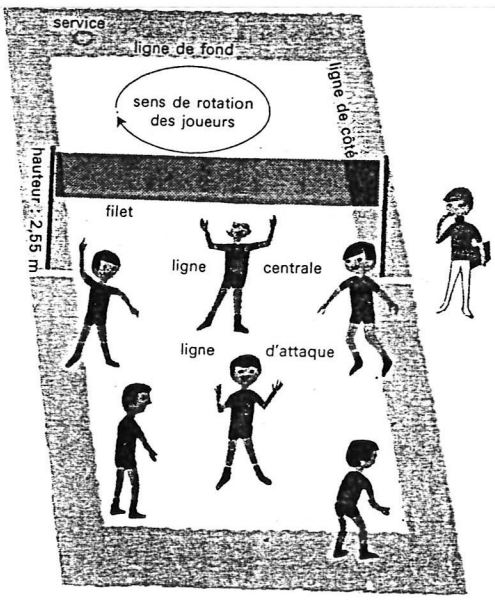

terrain de volley-ball

Vous pouvez contacter :

Nicole CORDELIER au 02-99-76-70-74.

Stéphanie HERVAGAULT au 02-99-76-70-04.

Rose DAVID au 02-99-76-74-20.

Anthony MARIN au 02-99-76-72-08.

ART FLORAL

Dans le cadre de l'association "Famille Rurale", nous avons repris les cours d'Art Floral début octobre. A ce jour, une quarantaine de personnes (hommes et femmes) participent à ces cours.

C'est dans une ambiance chaleureuse que nous nous réunissons chaque mois à la salle "Louis Grimoux" avec de nouvelles animatrices :

Claudie et Sylvie
Fleuristes "Art et Nature"
Rue de Paris à VITRÉ

Pour plus d'informations s'adresser à :
Edith TROPÉE
☎ 02-99-76-71-59.

CONCOURS : MAISONS ET FERMES FLEURIES

C'est le vendredi 29 octobre 1999 que les lauréats et bénévoles du fleurissement ont été conviés pour la remise des prix. A noter que le principe du concours en alternance des deux zones a été reconduit, par contre l'ensemble du bourg concourt tous les ans, la partie Nord-Est étant trop faible.

Monsieur le Maire, dans une ambiance très conviviale a remis aux premiers de chaque catégorie, un diplôme et une enveloppe contenant les entrées au 2ème festival du Camélia de GUINGAMP intitulé "2000 camélias pour l'an 2000". Un voyage en perspective est prévu le dimanche 26 mars 2000. Soyez aussi nombreux à vous inscrire qu'aux Floralies de Nantes.

Avant le verre de l'amitié, Monsieur le Maire ne manqua pas de féliciter les nouveaux lauréats et remercia vivement tous les bénévoles et mains vertes de Saint M'Hervé.

H. CAILLET.

RESULTAT DU CONCOURS 1999 : MAISONS ET FERMES FLEURIES

1ère catégorie : Maisons avec façades ou balcons

1er	M. et Mme AMIOT Jean-Yves	2, rue des Ecoles
2ème	Mme BRICIER Madeleine	8, rue de Ruellan
3ème	Mme DROUYE Maria	1, rue de Ruellan
4ème	Mme SICOT Simone	Impasse de Vitré

2ème catégorie : Maisons avec jardins ou murets

1er	M. et Mme NIVOIX Fabrice	33, rue d'Ernée
2ème	M. et Mme MOREL Michel	lotissement des Camélias
3ème	M. MAUDET Maurice	le Poncel
4ème	M. BLANDIN Jean	3, rue des Ecoles
5ème	M. et Mme CHAUVEL Jean-Marie	la Roseraie
6ème	M. et Mme ORRIERE Jean	la Forgerie
7ème	M. et Mme GARY Henri	la Roseraie

3ème catégorie : Maisons et dépendances (anciennes exploitations agricoles, gîtes et résidences secondaires)

1er	M. et Mme MESSE et Mme POULARD	le Petit Pongérault
2ème	M. et Mme MORICEAU Edouard	l'Echasserie
3ème	M. et Mme SIMON Eugène	la Fontenelle
4ème	M. JAMAUX Athanase	le Bas Grée
5ème	Mme LEROUGE Maria	la Goussonnière

4ème catégorie : Fermes fleuries

1er	M. et Mme GALLON Victor	le Bas-Grée
2ème	M. et Mme LORIARD Marcel	l'Orrière
3ème	M. et Mme PIAU Alain	la Godrie
4ème	M. et Mme BORDIER Raymond	le Haut-Grée

LE FLEURISSEMENT DU BOURG

La commune en cette année 1999 s'est inscrite au concours de villes et villages fleuris.

Un effort a été accompli par la commune dans l'achat de jardinières, de balconnières, et avec les employés municipaux et de nombreux bénévoles dans l'entretien des espaces verts, l'arrosage, la création de nouveaux massifs, le fleurissement des bâtiments communaux et également le long de la voirie. Malgré la mise en place tardive du dernier lot des balconnières et la création de nouveaux parterres, le fleurissement était tout de même de qualité. Ce travail, n'en doutons pas, contribue à l'embellissement de notre cité et ce n'est sans doute pas le fait du hasard qu'il y ait une forte demande locative sur Saint M'Hervé. Le fleurissement reste un atout.

En s'inscrivant au concours de villes et villages fleuris, la commune participe de fait au concours départemental de maisons fleuries. Pour Saint M'Hervé, trois lauréats remplissaient les conditions requises. Et, dès la première année, quelle satisfaction..., et oui, nous avons ***notre lauréat départemental : Monsieur et Madame MESSÉ et Madame POULARD "Le Petit Pontgérault" ont été classés 11ème du département.*** La commune leur adresse toutes ses félicitations.

Nous souhaitons qu'un grand nombre de Saint M'Hervéens se sentent concernés par le fleurissement du bourg ou de ses alentours. Ce fleurissement peut résulter d'actions individuelles ou d'une action collective. Il faut éviter des espaces sans fleur..., un fleurissement de qualité nécessite la participation de tous.

A l'avance, merci à toutes les mains vertes.

H. CAILLET.

ASSOCIATION FONCIÈRE DE REMEMBREMENT

- ✓ Cette année 19 exploitations ont bénéficié de travaux pour l'entretien des fossés pour une longueur de 6 000 mètres.

- ✓ Pour l'entretien des chemins d'exploitations, il a été fait appel à la débroussailleuse de la CUMA.

  Des bons de pierre sont toujours accordés aux exploitants qui en font la demande à la mairie.

- ✓ Il serait souhaitable qu'un passage de débroussailleuse soit effectué avant le curage de certains fossés. Les travaux de débroussaillage restent à la charge des riverains.

- ✓ **Plantations de haies et bosquets brise-vent** :
  Les plantations sont prévues courant novembre 2000 pour les personnes inscrites avant le 20 décembre 1999. Le prix de ces plantations est d'environ 2,30 F HT le mètre linéaire et 23,00 F HT/are pour les bosquets. Les plants et plastique sont pris en charge par le Conseil Général.

R. BEAUDOUIN.

Les Amis de Haute des Sentiers Vilaine

ST M'HERVÉ, départ 7 heures du matin pour la découverte des jardins de France et les paysages du Monde. Plein les yeux et les jambes !!!.. mais tout le monde était ravi.
Les Floralies - Nantes - 16 mai 1999.

12 septembre, une vingtaine de cavaliers se sont retrouvés dans une ambiance très conviviale pour une randonnée de 42 kilomètres dans les chemins de notre commune et ceux des communes voisines.

INFOS 1999 :

☞ Inscription des chemins au Plan Départemental d'Itinéraires de Promenades et de Randonnées (P.D.I.P.R.).

☞ Création de nouveaux chemins le long du plan d'eau de Haute Vilaine.

Nous sommes heureux de constater que les chemins sont de plus en plus empruntés par les randonneurs des communes voisines, ainsi que par les habitants de SAINT M'HERVÉ.

Nous remercions le club du 3ème âge pour leur participation à l'entretien des chemins lors de la journée de débroussaillage et renouvelons notre invitation pour le printemps 2000.

FAMILLES RURALES "LA RUCHE"

Comme tous les ans depuis 1971, date de la première année d'ouverture du centre de Loisirs, la Ruche a fonctionné au mois de juillet du mercredi 7 au vendredi 30.

72 enfants étaient inscrits au centre avec une moyenne journalière de 40 enfants.

<u>Deux sorties du mercredi étaient programmées</u> :

- le 21 juillet au "labyrinthe magique" à ANTRAIN "jeux de piste dans un champ de maïs" ;
- le 28 juillet à la piscine aquatique de EVRON.
- Pour les autres jours, le thème étant "voyage autour du monde", plusieurs escales leurs furent proposées comme la Bretagne, l'Egypte, le Brésil...

A la fermeture du centre, un repas était proposé aux familles ainsi qu'un spectacle mis en scène par les enfants. Les enfants étaient bien présents mais très peu de parents étaient inscrits. Au grand désarroi des enfants, le spectacle fut donc annulé.

Le Bureau.

2000 étant une année de transition, j'ai donc décidé de mettre un terme à mon activité de Président de la Ruche. Depuis 12 ans que j'assure cette activité, oh combien constructive ! La porte est donc ouverte à tous ceux et à toutes celles qui voudraient assurer la continuité de la Ruche.

Pour mettre toute cette nouvelle structure en place, je vous donne ***<u>rendez-vous le vendredi 14 janvier 2000 à 20h00 à la salle communale (ancienne mairie)</u>***. Je pense donc que vous aurez compris que ceci est essentiel pour la survie du Centre de Loisirs de SAINT M'HERVÉ.

Pour tous renseignements, contactez Denis LELIÈVRE au 02-99-76-70-68.

Le Président,
Denis LELIÈVRE.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2000

JANVIER

Vendredi 7 :	Assemblée générale Model Club de Voitures électriques...à 20h30 - salle communale.
Dimanche 16 :	Voeux du Maire à 11h00 à la salle Louis Grimoux.
Vendredi 14 :	Assemblée générale de l'association familles rurales à 20h00 - salle communale.
Samedi 29 :	Ass. générale UNC/Soldats de France et galette des rois à 20h00 - salle Louis Grimoux.

FÉVRIER

Samedi 5 :	Concours de belote - ECOLE - Salle Louis Grimoux.
Dimanche 6 :	Loto - ECOLE - Salle Louis Grimoux.
Mardi 29 :	Concours de belote - Club de l'amitié - Salle Louis Grimoux.

MARS

Dimanche 5 :	Tournoi détente de volley réservé aux habitants de ST M'HERVÉ toute la journée
Samedi 18 :	Choucroute - UNC/Soldats de France - Salle Louis Grimoux
Samedi 25 :	Soirée exotique - Comité des fêtes - Salle Louis Grimoux
Dimanche 26 :	Concours régional de palets - Association ST HUBERT - Salle des sports

AVRIL

Dimanche 2 :	Concours régional de palets toute la journée - Les Palets - Salle des sports
Samedi 8 :	Concours de belote l'après-midi - UNC - Salle Louis Grimoux
Samedi 22 :	Pot-au-feu - Volley - Salle Louis Grimoux
Dimanche 30 :	Le 5ème retour des tartines - Comité des Fêtes

MAI

Mardi 2 :	Concours de palets - Club de l'amitié - Salle des sports
Dimanche 14 :	Concours régional de palets toute la journée - Les Palets - Salle des sports

JUIN

Samedi 3 :	Départ pour Roland-Garros - Tennis - réservez au 02-99-76-72-19.
Dimanche 25 :	Concours communal de palets toute la journée - Les Palets - Salle des sports

JUILLET

Dimanche 2 :	"Portes ouvertes" à l'école
	Journée retrouvailles - Kermesse de l'école
Du 3 au 16 :	Fêtes du Bocage Vitréen

AOUT

Samedi 26 :	Méchoui - UNC/Soldats de France - Salle Louis Grimoux

SEPTEMBRE

Samedi 2 :	Classe "0" - Salle Louis Grimoux
Samedi 9 :	Concours communal de palets l'après-midi suivi d'un buffet campagnard - Les Palets.
Dimanche 10 :	Randonnée équestre de St M'Hervé sur la commune
Mardi 26 :	Concours de belote - Club de l'amitié - Salle Louis Grimoux

OCTOBRE

Dimanche 1 :	Repas annuel du CCAS - Salle Louis Grimoux
date non fixée :	Soirée football.
Samedi 28 :	Halloween - Comité des Fêtes - Salle Louis Grimoux

NOVEMBRE

Samedi 25 :	Concours de belote - UNC - Salle Louis Grimoux

DÉCEMBRE

Samedi 2 :	Repas de fin d'année - Club de l'amitié - Salle Louis Grimoux

UN PEU D'HISTOIRE

Une conversation anodine en décembre, il y a quelques semaines lors du repas du Club de l'amitié... "Serait-il possible de redonner vie aux maires de ce siècle ?". L'idée m'a paru généreuse et quelques longues soirées furent nécessaires pour consulter les délibérations du Conseil Municipal sur les 100 dernières années.

Au début du 20ème siècle, c'est à dire le 1er janvier 1901, M. CAILLET Jean était Maire après avoir été élu le 20 mai 1900. M. LESEGRETAIN Joseph était son adjoint.

21-06-1902, le conseil municipal considérant qu'il n'y a aucune utilité pour créer un réseau téléphonique demande qu'il n'en soit pas créé sur la commune.

11-11-1902 : M. LESEGRETAIN Joseph est élu Maire. M. LEPRETRE Arsène est adjoint.

16-08-1903, le conseil municipal remercie la commission départementale de la subvention accordée mais ne vote pas d'emprunt pour le lavoir public dont les réparations seront faites par les souscriptions des habitants de la commune.

7-02-1904, le Préfet demande à nouveau si la commune de SAINT M'HERVÉ désire être pourvue d'un réseau téléphonique. En vain, car le conseil rejette la proposition.

12-05-1904 : M. LESEGRETAIN est élu Maire. M. GRANGER Constant est adjoint.

17-05-1908 : M. LESEGRETAIN est élu Maire. M. LERETRIF Julien est adjoint.

14-04-1909, délibération acceptant l'idée d'installer un réseau téléphonique sur la commune.

16-01-1910 : M. LERETRIF Julien est élu Maire. M. BLANCHET Jean-Marie est adjoint.

19-05-1912 : M. ROUSSEL Pierre est élu Maire. M. GRANGER Constant est adjoint.

20-09-1914, le conseil décide de supprimer l'emploi d'une institutrice adjointe car la titulaire n'a que très peu d'élèves (2).

26-02-1922, vote pour l'érection d'un monument aux morts (14/18) dans le cimetière.

25-11-1927, vote de l'électrification du bourg.

9-12-1928 : M. ROGER Jean est élu Maire. M. ROUSSEL Pierre est adjoint.

21-07-1929, vote pour l'agence postale sur la commune.

26-02-1930, accord sur l'installation d'un distributeur automatique d'essence par M. DUBUC, garagiste.

19-05-1935 : M. MOREL Jean-Baptiste est élu Maire. M. JAMAUX Pierre est adjoint.

2-05-1943, une indemnité est accordée aux pompiers de Vitré suite à l'incendie de la ferme sise à la Bougatrière. L'indemnité fut ensuite recouvrée contre le père de l'incendiaire.

17-05-1945 : M. LECOURT Pierre est élu Maire. M. BRISSIER Pierre est adjoint.

4 août 1952, le conseil décide la création d'un centre de secours contre l'incendie (Population 1 346 habitants).

7-05-1953 : M. GRIMOUX Louis est élu Maire. M. HANY Georges est adjoint.

Nombreuses réparations du cyclomoteur puis du vélo-solex de l'infirmière.
02-58 : Création d'un atelier public de distillation à la Touche.

12-58 : Création d'un 2ème atelier public à la Louvelière pour éviter aux agriculteurs de longs déplacements.

11-03-1964, la restauration du presbytère est à la charge des paroissiens et des fidèles (2 millions).

29-05-1965, les 3 écoles (mixte, garçons, filles) totalisent 174 élèves.

1967 : voit le dossier du remembrement.

20-03-1968, le recensement évoquait 1217 habitants sur la commune.

3-01-1970, l'office notarial (M. LECOURT) disparaissait.

27-03-1971 : M. PERRIN Gabriel est élu Maire. M. GRANGER Jean-Marie est adjoint.

12-08-1972 : Suite à la disparition de M. PERRIN, M. GRANGER Jean-Marie devint Maire, et M. FRIN Georges est élu adjoint.

8-02-1975, acquisition d'un terrain pour le 1er lot communal (8 500 m² au Gaboro) qui sera commercialisé à 35 F le m².

25-03-1977, M. ORRIERE Jean sera élu 2ème adjoint.

28-07-1978, un terrain fut acquis pour le futur terrain de football.

16-02-1979, vote pour la construction d'un vestiaire.

21-06-1979, le lotissement Beausoleil est évoqué.

3-08-1979, rejet concernant le vote d'une carte communale (futur POS).

1980 : création du lotissement des Camélias.

19-03-1985, acceptation sur le projet d'une salle polyvalente.

10-07-1985, naissance du lotissement "La Touche" (rue Babin).

20-06-1987, vote sur la construction du local incendie.

31-01-1988, convention avec l'OPAC sur six logements.

24-03-1989 : M. BOUGAULT Jacques est élu Maire. Quatre adjoints sont élus : M. ORHANT Patrick, Mme LOUIS Marie, M. LERETRIF Romain, et de M. HERVAGAULT Jean.

26-06-1984, accord sur le principe d'une bibliothèque municipale.

1990 : Verra le projet d'un assainissement collectif dans le centre bourg.
Verra le projet d'effacement de réseaux électriques dans le centre bourg.
Verra le projet de rénovation de la Salle Louis Grimoux.

1993 : Plusieurs acquisitions immobilières dans le bourg en vue d'une rénovation.
Projet du P.O.S. (Plan d'Occupation du Sol).
Acquisition du presbytère.

1995 : Inauguration de la mairie actuelle.

24-06-1995 : Dernière élection du 20ème siècle. Votre conseil actuel.

J'invite les passionnés d'histoire a se repaître de ces périodes très intéressantes de l'histoire de leur commune et remercie le convive dont le grand-père était en fait le 1er maire de ce 20ème siècle.

Le Maire,
B. BEAUDOUIN.